

## **BIOGAS 2023 - Salon gaz renouvelable Espagne, Valladolid – 3 & 4 octobre**

NOM DE LA SOCIETE :

ADRESSE :

Personne en charge du dossier :

Tél : \_\_\_\_\_ site web : www. \_\_\_\_\_

Mél : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Adresse de facturation + vos références comptables / commande (**OBLIGATOIRE**) :

Nous souhaitons exposer à BIOGAS 2023 au sein du Pavillon France organisé par EVOLEN et réservons la surface d'exposition ci-dessous :

<b>BIOGAS - Valladolid 2023</b>				
	<b>Prix/HT ADHERENT</b>	<b>Prix/HT NON- ADHERENT</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>TOTAL TTC*</b>
<b><u>STATION DE TRAVAIL</u></b> 1 comptoir, 1 tabouret, 1 prise électrique, enseigne	<b>€ 1 900</b>	<b>€ 2 200</b>	<b>€</b>	<b>€</b>
<b><u>Stand individuel décoré</u></b> Minimum 9 m <sup>2</sup>	<b>NOUS CONTACTER</b>			

\* TVA à 20%

Signature du représentant + cachet de l'entreprise :

Date :

**Date limite des inscriptions : 30 mai 2023**  
**Virement bancaire à l'ordre d'EVOLEN – 100 % à réception facture**

Société Générale Courbevoie Entreprises  
IBAN : FR76 30003 03829 00050173321 16  
SWIFT / BIC: SOGEFRPP

## **BIOGAS 2023 - Salon gaz renouvelable Espagne, Valladolid – 3 & 4 octobre**

Le SALON DEL GAS RENOVABLE – BIOGAS en est à sa troisième édition. C'est un salon technologique pour les professionnels visant à promouvoir les opportunités commerciales parmi les entreprises liées au gaz renouvelable en Espagne.

Il se tient parallèlement de la 16<sup>ème</sup> conférence internationale sur la Bioénergie organisée par l'Association Espagnole de la Biomasse (AVEBIOM), en collaboration avec l'Association Espagnole du biogaz (AEBIG) comme partenaire technique.

### **Pourquoi l'Espagne ?**

Les experts du secteur prévoient que d'ici la fin de 2023, l'Espagne comptera 12 usines de biométhane en activité et 30 autres seront en phase de projet.

À l'heure actuelle, il existe un engagement politique clair en Espagne pour ces technologies qui ne s'était pas manifesté jusqu'à présent.

L'Espagne travaille déjà à définir un cadre stable pour concrétiser le développement du biométhane, comme l'exigent le Green Deal européen, le Plan national intégré pour l'énergie et le climat et le projet de loi sur le changement climatique et la transition énergétique.

Le marché espagnol envoie des signaux positifs quant à la volonté de développer son marché intérieur sur le biogaz et pourrait être une opportunité d'export pour la filière française.

EVOLEN organisera un pavillon France qui comprendra :

- **Accueil** : tables, chaises, 1 réserve fermant à clef, porte-documents, signalétique du pavillon France, une réserve fermant à clef, poubelles, revêtement du sol.
- **STATION DE TRAVAIL par société** : Chacune disposera de 1 comptoir haut, 1 tabouret haut et 1 prise électrique, enseigne et d'un badge gratuit.
- Stand individuel de 9 m<sup>2</sup> - **nous consulter**.

## **CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION**

### **1/ PARTICIPATION - PAIEMENT**

En signant le bulletin d'inscription, la société exposante s'engage à payer à EVOLEN la totalité TTC de la prestation commandée incluant, selon l'option choisie, tous les frais de surface et de décoration, hors frais annexes décrits dans le paragraphe 3.

La société exposante s'engage à régler la totalité de la commande à EVOLEN.

*La société bénéficie du tarif adhérent EVOLEN, si elle est à jour du règlement de sa cotisation 2023, soit le 30 mai 2023.*

La société exposante s'engage à respecter sans réserve le règlement et les conditions générales des organisateurs, notamment les dispositions relatives à la date et au lieu de l'exposition et aux événements de force majeure. EVOLEN ne saurait être tenu pour responsable, en aucune manière, sur des questions relevant de la décision des organisateurs, y compris sur des changements de date ou de lieu de l'exposition.

## **2/ ANNULLATION - REMBOURSEMENT**

La société exposante peut annuler, par écrit, la prestation commandée jusqu'au 31 juillet 2023. Dans ce cas, les paiements effectués seront remboursés, déduction faite d'un forfait de 15% TTC qu'EVOLEN conservera au titre de ses frais de gestion.

Si EVOLEN reçoit l'annulation écrite après le 31 juillet 2023, la société exposante restera redevable de la totalité TTC de la prestation commandée et aucun remboursement ne sera effectué par EVOLEN.

En cas de non-règlement du solde exigible par la société exposante dans le délai stipulé ci-dessus, celle-ci perdra son droit à exposer et à tout autre service associé. EVOLEN pourra remettre en vente la surface initialement réservée. Aucun remboursement des sommes versées ne pourra être réclamé à EVOLEN.

Aucun remboursement ne pourra être réclamé par la société exposante pour une non-occupation de son stand, quelle qu'en soit la raison.

## **3/ AUTRES CONDITIONS**

Les tarifs de réservation d'EVOLEN n'incluent pas les autres frais liés à l'exposition tels que : voyage, visa, hébergement, mobilier supplémentaire, branchement et consommation électriques, transport des marchandises, frais personnels, téléphone/wifi, frais d'inscription au catalogue des organisateurs, taxes douanières, emballages vides/déchets, etc.

## **4/ AMENAGEMENT – DECORATION DU PAVILLON FRANCE ET DES STANDS**

Le décorateur, sélectionné par EVOLEN, gérera la décoration du pavillon France et des stands du pavillon selon l'option choisie par la société exposante. Le décorateur gérera aussi les demandes individuelles de l'exposant.

Les stands seront livrés propres à la société exposante à l'ouverture officielle de l'exposition.

## **5/ ASSURANCE**

Chaque société exposante est tenue d'assurer son personnel, son propre matériel et ses documentations d'exposition, avant/pendant/après l'exposition, contre tout dégât, perte, vol, incendie, explosion dommages accidentels et responsabilité civile.

**Date limite des inscriptions : 30 mai 2023**

**EVOLEN**

*Pierre-Charles HIRSON, Chef de projet renouvelables, [p-c.hirson@evolen.org](mailto:p-c.hirson@evolen.org)  
Chantal BURLLOT – [c.burlot@evolen.org](mailto:c.burlot@evolen.org) – Tel: 01 4717 6068*